

Compte rendu de séance

Séance du 25 Février 2022

L' an 2022 et le 25 Février à 10 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de MORVAN Georges Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme GRALL Sylvie, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves

Absents : Roselyne Cornec procuration pour André Paul

Excusé : Nicolas Menez

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 17/02/2022

Date d'affichage : 17/02/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 28/02/2022

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Jocelyne Boulc'h

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Comptes administratifs et comptes de gestion 2021 - 2022-007
Compte administratif 2021 budget communal - 2022-008
Compte administratif 2021 budget Eau - 2022-009
COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT FEUNTEUN BER - 2022-010
Taux d'imposition des taxes directes locales en 2022 - 2022-011
Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget communal - 2022-012
Budgets primitifs 2022 commune, eau et assainissement, Lotissement Feunteun Ber - 2022-013
Cession de terrain à Leintan - 2022-014
Demande de subvention à la Région Bretagne - 2022-015

✓ **Comptes administratifs et comptes de gestion 2021**

réf : 2022-007

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

-approuvent les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2021 pour le budget principal, le budget eau et assainissement, le budget lotissement Feunteun Ber. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Compte administratif 2021 budget communal**

réf : 2022-008

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du compte administratif de la commune qui se présente comme suit :

- Fonctionnement dépenses : 643 625.00 €
- Fonctionnement recettes : 1 003 778.94 €

Soit un excédent de fonctionnement de 360 153.94 €

- Investissement dépenses 1 218 512.64 €
- investissement recettes : 1 266 295.69 €

Soit un excédent d'investissement de 47 783.05 €

Hors la présence du Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget communal.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **Compte administratif 2021 budget Eau**

réf : 2022-009

le Maire présente le compte administratif du budget eau et assainissement :

- Fonctionnement dépenses : 73 635.91 €
- Fonctionnement recettes : 119 402.68 €

Soit un excédent de fonctionnement de 45 766.77 € affecté comme suit en 2022 : compte 1068 recettes d'investissement

- Investissement dépenses : 124 270.30 €

- investissement recettes : 334 097.24 €

Soit un excédent d'investissement de 209 826.94€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

✓ **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT FEUNTEUN BER**

réf : 2022-010

Le Maire présente le compte administratif du Lotissement Feunteun Ber qui fait apparaître :

- en dépenses de fonctionnement :25 938.11 €
- en recettes de fonctionnement :25 938.11 €
- en dépenses d'investissement 25 938.11 €
- en recettes d'investissement 25 938.11 €

Hors la présence du Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2021 du budget lotissement Feunteun Ber.

Après en avoir délibéré, et hors la présence du Maire , les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent le compte administratif 2021 du budget lotissement Feunteun Ber.

✓ **Taux d'imposition des taxes directes locales en 2022**

réf : 2022-011

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2022 à 35.96 %

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 57.45 %

✓ **Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget communal**

réf : 2022-012

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2021

- 360 153.94 € au compte 1068 virement à la section d'investissement

✓ **Budgets primitifs 2022 commune, eau et assainissement, Lotissement Feunteun Ber**

réf : 2022-013

Le Maire présente les budgets primitifs suivants :

- Budget principal :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 965 816.00 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses 1 289 378.14 €

- Budget eau et assainissement :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 120 460.00 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 115 887.15

- Lotissement Feunteun Ber

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 25 943.11 € et la section d'investissement à 25 938.74 € en recettes et en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent les budgets primitifs 2022 de la commune, du service eau et assainissement, et du lotissement Feunteun Ber.

✓ **Cession de terrain à Leintan**

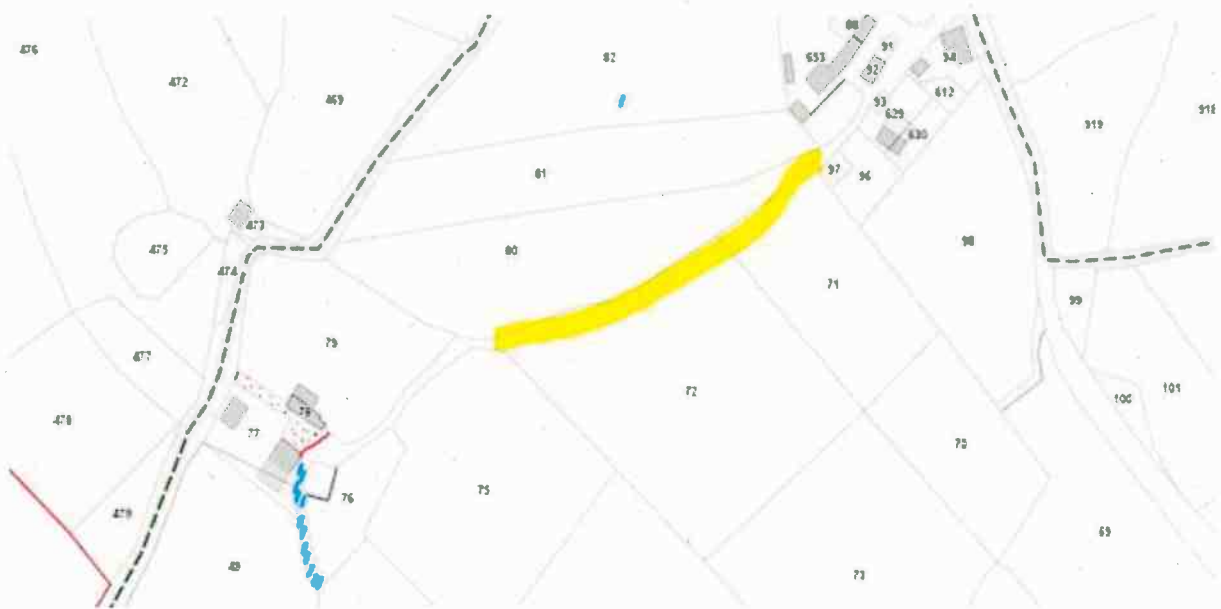
réf : 2022-014

La propriété située à Leintan est en vente (propriété des consorts Veller). Le futur propriétaire, Mr Chassagne, souhaite faire l'acquisition de la partie communale, au milieu de la propriété (en pointillés rouges sur le plan).

Mr Alexandre Paul, propriétaire des parcelles agricoles cadastrées 49, 75 et 76, souhaite faire l'acquisition du bout du chemin, en pointillés bleus sur le plan.

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents se rapportant à cette affaire auprès de l'étude des Notaires du Poher à Poullaouen (Mr Nicolas Jaouen et Mr André Paul n'ont pas participé au vote)

Les frais de bornage reviendront aux acquéreurs. Le terrain sera vendu 1.00 € le m2.



✓ **Demande de subvention à la Région Bretagne**

réf : 2022-015

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire l'acquisition d'un désherbeur à air chaud : Pack Eaysy Plus Ripagreen avec harnais, tuyau de 8 mètres sur une base de dépenses de 2 901.70 € HT, 3482.04 € TTC.

La Région Bretagne propose un dispositif d'aide à l'acquisition de matériel alternatif au désherbage thermique à hauteur de 40 %.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à demander une subvention de 40 % à la Région dans le cadre de son dispositif d'aide au matériel de désherbage.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 11h00

En mairie, le 28/02/2022
Le Maire
Georges MORVAN

